



## A - PRINCIPES ET METHODES

Conformément à la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, les comptes consolidés du Groupe CIMAT sont préparés selon les normes comptables internationales IFRS adoptées par l'union européenne au 31 Décembre 2013.

## B - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Sociétés consolidées	Capital en KMAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>CIMENTS DE L'ATLAS</b>	1 200 000 000	100%	100%	IG
<b>CIMENTS DE L'ATLAS BETONS</b>	9 500 000	71%	71%	IG
<b>REAL FLY</b>	15 000 000	93%	93%	IG

MEE : Mise En Equivalence  
IG : Intégration globale  
IP : Intégration proportionnelle

## C - PRINCIPALES REGLES ET METHODES ADOPTÉES

### Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Pour l'adoption de cette norme le Groupe CIMAT a fait appel à un cabinet spécialisé afin de procéder à la décomposition et à la détermination des durées d'utilité de ses immobilisations corporelles conformément aux standards internationaux.

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique.

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- Les autres terrains ne sont pas amortis ;
- Les bâtiments industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 7 à 35 ans ;
- Les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée allant de 35 ans à 50 ans ;
- Les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de 3 à 35 ans.

### Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 les goodwills sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

### Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 –Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée allant de 3 à 7 ans.

### Impôts différés - IAS 12 -

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et les retraitements de consolidation sont calculés société par société.

## D - COMMUNICATION FINANCIERE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe CIMAT au 31 décembre 2013 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site internet de CIMAT, à l'adresse suivante : [www.cimat.ma](http://www.cimat.ma)

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS/IFRS.